
Installation de production photovoltaïque décentralisée

Cher(chère) Client(e),

Vous trouvez ci-joint un document que vous voudrez bien nous retourner complété et signé afin que nous puissions traiter votre dossier au plus vite.

En cas de question, n'hésitez pas à faire appel à notre Service-Clients au 027 763 14 11.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Cher(chère) Client(e), nos meilleures salutations.

GENEDIS
Le Bureau Métrologie

DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DECENTRALISEE

1. SITUATION

Commune :

Parcelle N :

Adresse de l'installation :

Client N°: Compteur N° :

2. INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

2.1 Puissance (kVA): **Nombre de phases :**

Installation Ajoutée Intégrée

2.2 Date de mise en service souhaitée :

2.3 Autoconsommation sur :

Un seul appartement/ménage

Plusieurs appartements/ménages (communauté d'autoconsommation)

2.6 Données certifiées de l'installation par :

Genedis (GRD)

Auditeur :

Non Ne sait pas

PROPRIETAIRE	MANDATAIRE
Raison sociale / Nom :	Raison sociale / Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
NPA / Localité :	NPA / Localité :
Tél. :	Tél. :
E-mail :	E-mail :
N° TVA :	N° TVA :
Personne de contact (si autre que ci-dessus) :	Personne de contact (si autre que ci-dessus) :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél. :	Tél. :

- Veuillez adresser correspondances et factures au propriétaire
 Veuillez adresser correspondances et factures au mandataire
 Je souhaite que toute correspondance soit envoyée par e-mail à l'adresse suivante

.....

REMARQUES :

.....

INFORMATION IMPORTANTE

Les micro-onduleurs/onduleurs doivent répondre et paramétré selon la norme VDE-AR-N-4105. Pour réaliser cette installation, une armoire extérieure comprenant le comptage et le coffret d'introduction doit être posée à votre bâtiment à vos frais. Nos conditions de raccordement vont vous parvenir pour la modification de l'introduction.

Avant le début des travaux, un **avis d'installation et un schéma de principe** devront nous parvenir par l'intermédiaire d'un installateur-électricien. Ces documents seront suivis d'une demande de pose de compteur (**IAT**) pour demander la mise en service de l'installation.

Une fois les travaux terminés, afin que vous puissiez bénéficier de la rétribution de l'énergie produite, votre installateur-électricien devra nous faire parvenir un **rapport de sécurité pour la totalité de l'installation (partie AC et DC). Celui-ci, devra être suivi par un contrôle de réception (CR).**

La signature du propriétaire ou du mandataire est obligatoire. En présence d'un mandataire, les signatures du propriétaire et du mandataire, apposées ci-dessous, sont réputées valoir procuration pour le traitement du dossier.

Document à renvoyer dûment complété et signé à :
 Genedis, Grand-Rue 2, Case postale 56, 1904 Vernayaz
 ou par e-mail à l'adresse : info@genedis.ch

Date :

Signature du propriétaire : Signature du mandataire :